

COMMUNE DE CRESSIER

Rue Vallier 4 - Case postale 4 - 2088 Cressier / NE - ☎ 032 886 51 60 - commune.cressier@ne.ch



Sécurité publique

Nouveau partenariat avec la Ville de Neuchâtel.

Dès le 1er août 2026, le Conseil communal a conclu un mandat de prestations avec la Ville de Neuchâtel portant sur la sécurité publique sur le territoire communal.

À compter de cette date, un(e) agent(e) de la Sécurité publique de la Ville de Neuchâtel, détaché(e) au profit de la commune de Cressier, patrouillera quotidiennement dans le village.

Ses principales missions seront les suivantes :

- assurer une présence préventive et de proximité, notamment aux abords des écoles ;
- veiller au respect des règles de stationnement et des mesures de circulation ;
- favoriser le lien social par le dialogue avec la population ;
- contrôler le respect des dispositions relatives à l'utilisation du domaine public.

La Sécurité publique est joignable au 032 717 57 00, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, ou par courriel à sps-securitepublique@ne.ch.

En dehors des heures de bureau ou en cas d'absence de l'agent(e), les habitantes et habitants de la commune pourront compter en cas de problème sur l'appui d'une patrouille de la Sécurité publique de la Ville de Neuchâtel, disponible du lundi au jeudi de 7h30 à 20h00 ainsi que les vendredis et samedis de 7h30 à 22h00.

Les demandes pourront être adressées à la Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) au 032 889 90 00.

Pour toute situation d'urgence, veuillez contacter la Police neuchâteloise au 117 ou au 032 889 90 00.

Par la signature de ce mandat de prestations, le Conseil communal entend pourvoir le poste laissé vacant par son titulaire tout en renforçant la capacité d'intervention sur le territoire communal, notamment en dehors des heures de présence de l'agent affecté à Cressier.

Conseil communal